

Mairie
de
BALLAN-MIRÉ
37510
Canton de BALLAN

Ballan-Miré, le 1^{er} juillet 2011

☎ : 02.47.80.10.00



<i>Visa Secrétaires</i>	<i>Visa Maire</i>
-----	-----

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2011

Etaient présents : MM. BAUMEL, BOUDESSEUL, DESCROIX, ROUSSEAU, KOENIG, RAGUIN, LABES, BEAUCHER, SAUTEJEAN, TRANCHET, ROCHER, DOUARD, LE GURUN, MORLAT, MONTOYA, PROUTEAU, BIENVAULT, CARRENO, PEINEAU, GOUJON, NOWAK, MARTIN, RIBETTE, LACORDAIS, FORTIN, CABANNE

Etaient excusés : MM. : URVOY, YVENAT

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à MM. : SAUTEJEAN, ROCHER

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant l'appel et constate le quorum.

M. le Maire propose la désignation de 2 secrétaires de séance, un issu de la liste majoritaire et un issu de la liste d'opposition ; sont ainsi désignés Madame BIENVAULT et Monsieur FORTIN.

M. le Maire s'adresse aux membres du Conseil et aux personnes présentes dans le public pour préciser que, contrairement à ce qui avait été annoncé lors du Conseil Municipal précédent, l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme ne sera pas à l'ordre du jour. Suite à la réunion publique du 6 juin, il est apparu nécessaire de retravailler certains aspects du dossier avant de proposer au Conseil Municipal d'arrêter le PLU et d'engager ensuite la procédure d'enquête publique.

Cette question est donc reportée en septembre. M. le Maire se dit désolé pour ceux et celles qui seraient venus pour suivre ce débat. Il ajoute que l'intérêt des réunions publiques et des procédures de concertation qui sont mises en place, est de permettre d'entendre la parole des habitants. Si des difficultés apparaissent, si les citoyens et les citoyennes soulèvent des problèmes qui nécessitent que les élus continuent à travailler, cela fait partie de la règle du jeu que de prendre un peu de temps pour ajuster les réponses apportées.

M. le Maire annonce donc un ordre du jour unique portant sur la désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2011.

M. le Maire, préalablement à l'ouverture du bureau de vote, rappelle le nombre de délégués à élire : 15 délégués et 5 suppléants, et précise les modalités d'organisation du scrutin.

Le bureau de vote est présidé par le Maire et composé des 2 membres du Conseil Municipal présents les plus âgés, soit Mme Annie MORLAT et Mme Nicole TRANCHET et des 2 membres du Conseil Municipal présents les plus jeunes, soit Melle Emilie DOUARD et M. William MONTROYA. Le secrétariat est assuré par un membre du Conseil et M. le Maire propose à Mme NOWAK, qui l'accepte, d'assurer cette fonction.

M. le Maire indique avoir reçu deux listes :

- liste une nouvelle page à Ballan-Miré
- liste agir ensemble pour Ballan-Miré

Le quorum étant atteint et les pouvoirs vérifiés, M. le Maire ouvre le scrutin et invite chaque conseiller municipal à l'appel de son nom à venir déposer son bulletin dans l'urne et à signer la liste d'émargement.

A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 28
- Suffrages exprimés : 28

- Liste « Une nouvelle page à Ballan-Miré »

- Suffrages obtenus : 21
- Mandats de délégués : 12
 - Laurent BAUMEL
 - Pascale BOUDESSEUL
 - Gilles DESCROIX
 - Michèle ROUSSEAU
 - Virginia RAGUIN
 - Christian LABES
 - Claude SAUTEJEAN
 - Nicole TRANCHET
 - Didier KOENIG
 - Emilie DOUARD
 - Daniel Le GURUN
 - Annie MORLAT
- Mandats de suppléants : 3
 - Juan CARRENO
 - Jany ROCHER
 - Willy BEAUCHER

- Liste « Agir ensemble pour Ballan-Miré »

- Suffrages obtenus : 7
- Mandats de délégués : 3
 - Nadine NOWAK
 - Michel CABANE
 - Laurence LACORDAIS
- Mandats de suppléants : 2
 - Michel MARTIN
 - Patrick GOUJON

QUESTIONS DIVERSES :

Opposition :

➤ Beaucoup de gens se plaignent de l'odeur et surtout du goût de l'eau quasiment imbuvable tant elle est chlorée. Cela serait lié à l'approvisionnement en eau par la Commune de JOUE-LES-TOURS nouvellement mis en place. Peut-on avoir l'espoir d'une amélioration par une modification du taux de chlore par exemple ?

M. SAUTEJEAN précise en premier lieu que le bouclage avec la Ville de JOUE-LES-TOURS n'est pas encore opérationnel car la convention pour la mise à disposition d'eau n'est pas encore signée. Le problème de chlore n'est donc pas lié à un raccordement avec JOUE-LES-TOURS ou SAVONNIERES.

En revanche, un incident a bien eu lieu sur la station de pompage de Miré le 9 juin. Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'électrovanne sur la chaîne de chlore. Une alarme s'est immédiatement déclenchée chez VEOLIA qui est intervenu. Le taux de chlore, qui est normalement de 0,20 mg/litre est monté à 0,35 mg/litre. Le surcroît de chlore s'est progressivement dissipé dans le réseau dans les heures qui ont suivies, sans aucune incidence sur la santé. M. SAUTEJEAN souligne l'intérêt d'avoir fait installer des dispositifs d'alarme qui permettent de gérer immédiatement les dysfonctionnements de ce type.

M. FORTIN dit que le goût de l'eau a été impacté plus longtemps que quelques heures et considère que cela dure encore.

M. SAUTEJEAN répond que les contrôles quotidiens de VEOLIA montrent que l'installation est revenue en marche normale dès le vendredi avec 0,20 mg/litre. Il est toutefois possible que certaines parties du réseau soient encore concernées par les résidus de chlore.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 19 h 45